Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_01-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 18 novembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL
du 24 novembre 2025

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 11 JUIN 2025

RAPPORT N°01-07/2025

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_01-DE

Le présent rapport a pour objet la validation par le Conseil Municipal du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

À l'occasion de sa séance du 11 juin 2025, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est prononcée sur les montants des charges transférées dans le cadre du transfert des compétences suivantes :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Eau & assainissement collectif
- Construction, gestion et exploitation d'un crématorium et jardin cinéraire contigu
- Financement des contributions au budget du SDIS
- Gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (items complémentaires à ceux de la GEMAPI)
- Organisation de la mobilité
- Création et gestion de maisons des services au public
- Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé).

Ce rapport, joint en annexe, présente les charges définitives de ces transferts de compétences.

Je vous propose de délibérer.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_01-DE

Commune de Landéda aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 26
Présents	= 19
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal
N°**01-07/2025**
Réunion du 24 novembre 2025

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 11 JUIN 2025

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVÉ, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER (arrivée à 18h47), Daniel GODEC, Hervé LOUARN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER (arrivée à 18h31), Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN

Absents :
Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF
Marine VAUTIER donne procuration à David KERLAN
Nolwenn BOSSARD, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Monsieur Jean-Luc LE ROUX a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 23 voix Pour,

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales,

Vu le rapport définitif de la CLECT du 11 juin 2025,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve les modalités et résultats définitifs des transferts de charges relatifs aux transferts de compétences cités.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_01-DE

KERLAN David	
TRÉGUER Alexandre	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
BOSSARD Nolwenn	Absente
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
COAT Philippe	
CHEVALIER Christine	
SIMIER Céline	arrivée à 18h47 — Procuration à Philippe COAT
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	Procuration à Jean-Luc CATTIN
COLLOMBAT Muriel	

LOUARN Hervé	
COUSTANCE Catherine	
LOUBOUTIN Marie-Laure	Procuration à LGL
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
VAUTIER Marine	Procuration à David KERLAN
LE ROUX Jean-Luc	
BODENES Rachel	
KERFOURN Martine	
FORICHER Clément	arrivé à 18h31
BIANCHI RAMEL Italia	
ARZUR Christophe	Absent
BIHANNIC Pascale	Excusée